

Mairie
de
BRENNILIS
FINISTÈRE

Le

Code Postal : 29690

Téléphone : 02.98.99.61.07
Télécopie : 02.98.99.67.67

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BRENNILIS

Le Maire de la commune de BRENNILIS,

Vu les articles L 131.2, L 131.3, L 131.4 du Code des Communes,

Vu l'organisation en circuit fermé de courses cyclistes organisées par le Comité des fêtes de Brennilis, sous le contrôle du Véloce Club Morlaisien, le **mardi 28 juillet 1998**, (départ 13h15, arrivée 19H30).

Considérant que la déviation de la CD n°36 est nécessaire :

A R R E T E

Article 1 : Les véhicules venant de la direction de Loqueffret, à l'intersection du CD 36 et du chemin rural de Kerflaconnier emprunteront le chemin rural de Kerflaconnier, la voie communale n°1, pour reprendre le CD 36 face à la station essence (garage Stervinou).

Article 2 : Les véhicules venant de la direction de LA FEUILLEE emprunteront le CD 36 dans la direction de la course.

Article 3 : Les véhicules venant de la direction du Parc d'entreprises, à l'intersection des voies communales n°1 et n°7, au lieu dit "Kerstrat" emprunteront les voies communales 7, 9 et 3 pour reprendre le CD 36 à Bellevue.

Article 4 : . Mr l'Ingénieur des TPE d'Huelgoat,
. Mr le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BRASPARTS,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRENNILIS le 25 mai 1998.

Le Maire,

CORRE Yves.

